



SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE
PARLIAMENTARY PROTECTIVE SERVICE
CANADA

APPEL D'OFFRES (AO)

AO-24-8433 – Munitions 2024

Date de l'AO : lundi, juin 17, 2024

Date et heure de clôture : mardi, juillet 2, 2024 avant 14 h

Autorité contractante : Benoit Raymond

Courriel : proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| 1. PORTÉE ET LIMITATION | 3 |
| 1.1 Interprétation..... | 3 |
| 1.2 But..... | 4 |
| 2. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 4 |
| 2.1 Date et heure de clôture | 4 |
| 2.2 Présentation des Soumissions | 5 |
| 3. Évaluation des soumissions | 5 |
| 3.1 Processus d'évaluation | 5 |
| Formulaire de SOUMISSION | 6 |

Pièces jointes :

Annexe A – Instructions aux Soumissionnaires

Annexe B – Conditions générales

1. PORTÉE ET LIMITATION

1.1 Interprétation

Les définitions qui suivent s'appliquent au présent AO et prévalent sur celles figurant dans tout autre document. Lorsque le contexte l'exige, les références au singulier incluent le pluriel, le pluriel inclut le singulier et le neutre inclut le masculin et le féminin.

- 1.1.1 Modification : les éléments qui peuvent avoir une incidence sur l'AO et ses documents connexes, notamment des réponses à d'importantes questions, des précisions, des changements ou des corrections qui seront publiées au moyen d'une modification.
- 1.1.2 Soumission : la réponse écrite du soumissionnaire en réponse à cet AO ainsi que toute pièce jointe, documentation et certification exigées pour compléter tout ce que l'entrepreneur doit faire, fournir ou livrer pour exécuter les Travaux, conformément aux documents d'AO.
- 1.1.3 Soumissionnaire : la personne ou l'entité qui présente une Soumission. Il s'agit de l'entité juridique autorisée à conclure un contrat et aura l'entière responsabilité contractuelle de la prestation des Travaux requis.
- 1.1.4 AchatsCanada : le portail qui sera utilisé par les Soumissionnaires pour accéder aux documents de l'AO ou pour soumettre leurs questions.
- 1.1.5 Date et heure de clôture : l'heure et la date fixées sur la page couverture de cet AO à partir desquelles aucune autre Soumission ne peut être présentée en réponse à l'AO du Service de protection parlementaire (SPP).
- 1.1.6 Entrepreneur : la personne, l'entreprise, l'agence, l'entité, le fournisseur, ou l'entrepreneur qui est inscrit, autorisé ou autrement habilité à exercer des activités dans la province ou le territoire où se situe le Lieu des Travaux, et qui sera embauché par le SPP pour fournir des biens, de la main d'œuvre, des matériaux, des équipements, des installations et/ou autre services pour l'exécution des Travaux.
- 1.1.7 Contrat : le bon de commande envoyé à l'Entrepreneur ou une convention écrite conclue par le SPP et l'Entrepreneur conformément aux documents de l'AO, y compris toutes les modifications publiées, les conditions générales, toute négociation ou tout changement (que le SPP peut approuver à son entière discrétion), les annexes ou tout autre document précisé ou cité faisant partie du Contrat. Le tout compte tenu des modifications apportées avec l'accord des parties.
- 1.1.8 Produits livrables : les biens, services et produits livrables énoncés dans les documents de l'AO.
- 1.1.9 Appel d'offres (AO) : le document de l'AO qui est composé des documents suivant (collectivement appelés les documents d'AO, et par la suite appelés les documents du contrat) :
 - 1. Ce document d'AO et ses formulaires connexes,
 - 2. Les Instructions aux soumissionnaires,

3. Les conditions générales,
 4. Les plans et devis ou les documents de l'ÉDT,
 5. Les documents techniques,
 6. Les pièces jointes, suppléments et/ou annexes applicables à cet AO,
 7. Toutes modifications publiées par le SPP en conformité avec cet AO, et/ou
 8. Toutes autres informations partagées pour bénéficier les Soumissionnaires dans leurs préparations de leurs Soumissions.
- 1.1.10 Exigence obligatoire : toute exigence désignée comme telle dans le présent AO. Le fait de ne pas répondre à une exigence obligatoire ou de ne pas démontrer la façon dont le Soumissionnaire satisfait à l'exigence obligatoire dans une Soumission fera en sorte qu'une Soumission sera considérée comme non conforme et ne sera pas prise en considération.
- 1.1.11 Lieu des Travaux : le site ou l'emplacement désigné du Projet pour les Travaux énumérés dans les documents de l'AO.
- 1.1.12 Projet : l'ensemble des travaux dont les Travaux constituent la totalité ou une partie.
- 1.1.13 Sous-traitant : les personnes, entités et spécialistes autorisés et embauchés par l'Entrepreneur pour effectuer une partie des Travaux en son nom et dont l'Entrepreneur assume la pleine et entière responsabilité.
- 1.1.14 Travaux : l'ensemble des services, activités, livrables, biens, équipements, articles et objets que l'Entrepreneur doit effectuer, livrer ou fournir en vertu du Contrat (c.-à-d. l'ensemble des Travaux décrits dans les documents de l'AO).

1.2 But

- 1.2.1 Le Service de protection parlementaire (SPP) invite les entreprises à soumettre leur Soumission pour la fourniture de munitions à être livrées à Ottawa, Canada (2303 Chemin Stevenage, K1G 3W1), conformément aux documents d'AO.
- 1.2.2 Le SPP conclura un Contrat avec le Soumissionnaire retenu conformément aux documents d'AO.
- 1.2.3 L'Entrepreneur retenu devra réaliser les Travaux décrits dans les documents d'AO, y compris, sans toutefois s'y limiter, la fourniture et livraison des munitions suivantes :
- 1) 9mm – 147 grains, balle à pointe creuse à blindage de cuivre, cylindrique épaulée
 - 2) 5.56 mm - 77 grains, balle à pointe creuse, ogive de culot

2. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

2.1 Date et heure de clôture

- 2.1.1 Les Soumissions doivent être reçues **avant** la date et l'heure de clôture prévues dans l'AO.
- 2.1.2 Le SPP peut, au moyen de modification, reporter l'heure de clôture, la date de clôture ou toute autre date prévue concernant cet AO. Le SPP ne sera pas responsable des frais

engagés par les Soumissionnaires relativement à toute modification des dates prévues dans cet AO ou de tout autre retard lié à l'AO.

2.2 Présentation des Soumissions

- 2.2.1 Il s'agit d'un processus à un-document, les Soumissionnaires doivent soumettre le suivant :
- a) le formulaire de Soumission.
- 2.2.2 Le formulaire de Soumission contenu dans l'AO doit être entièrement rempli, signé et présenté, à l'aide du formulaire fourni à cette fin, de façon claire et lisible. Les signatures et toutes les autres entrées doivent être écrites à l'encre ou par voie électronique. Toutes les pages et tous les espaces de la Soumission doivent être remplis et inclus dans la soumission.
- 2.2.3 Les documents de l'AO ne peuvent pas être modifiés, sauf pour ajouter les renseignements demandés. Les Soumissions qui comportent des omissions, des ajouts, des ratures, des conditions ou des descriptions qualificatives peuvent être rejetées par le SPP à son entière discrétion.
- 2.2.4 Tous les prix soumis doivent être fermes et exprimés en dollars canadiens. Les prix indiqués dans la Soumission doivent demeurer en vigueur pendant la durée du Contrat et doivent représenter le paiement intégral pour tous les Travaux et autres éléments nécessaires pour exécuter le Contrat.
- 2.2.5 Les Soumissions doivent être reçues **avant** la date et l'heure de clôture prévues par courriel : proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca
- Pour tous les détails connexes, référez-vous aux Instructions aux Soumissionnaires.**
- 2.2.6 Les Soumissionnaires devraient indiquer de façon claire sur leur Soumission leur nom, leur adresse de réexpédition et le « numéro de l'AO ».
- 2.2.7 Chaque Soumissionnaire doit assumer tous les coûts liés à la préparation et à la présentation de sa Soumission, y compris, s'il y a lieu, les coûts engagés pour toute démonstration.

3. ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

3.1 Processus d'évaluation

- 3.1.1 Sous réserve des Instructions aux Soumissionnaires, le SPP a l'intention d'attribuer le Contrat au plus bas Soumissionnaire conforme.

LE RESTE DE CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉ INTENTIONNELLEMENT BLANC

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Titre du projet : **Munitions 2024**
Adresse du projet : **2303 Chemin Stevenage, Ottawa, ON, K1G 3W1**
Numéro du projet : **AO-23-8433**
À : **Service de protection parlementaire, Ottawa (Ontario)**

NOUS, soussignés, ayant examiné l'appel d'offres pour le Projet susnommé et les documents d'AO, y compris toutes modifications décrits dans le cadre des **Modifications émises** aux documents d'AO, et après avoir examiné soigneusement les Lieux des Travaux, et étant pleinement informés des conditions, des limitations existantes et des difficultés qui peuvent survenir lors de l'exécution des Travaux, **acceptons l'offre** du SPP d'exécuter les Travaux de manière diligente, fidèle, prudente et professionnelle, complets à tous égards à l'entière satisfaction du SPP, et conformément à toutes les modalités et conditions générales des documents d'AO pour un prix forfaitaire de :

| Item | Description | Quantité | Montant |
|------|---|----------------|----------|
| A. | 9mm – 147 grains, balle à pointe creuse à blindage de cuivre, cylindrique épaulée | 300,000 | \$ _____ |
| B. | 5.56 mm - 77 grains, balle à pointe creuse, ogive de culot | 300,000 | \$ _____ |

Prix forfaitaire total inclusive des items (A) à (B) en dollars canadien incluant tous les frais de livraison et les frais environnementaux, le cas échéant, - droits de livraison payés à : \$ _____
 2303 Stevenage Drive, K1G 3W1 (excluant GST/HST/PST/QST)

Les Soumissionnaires devraient noter que lorsque des taux unitaires sont requis, les taux unitaires fournis auront préséance sur les taux de prolongation si une erreur dans la prolongation est découverte. Si une erreur arithmétique est constatée lors de l'ajout des éléments de ligne, les éléments de ligne auront préséance et le prix total de la Soumission sera modifié pour refléter la somme correcte.

NOUS, soussignés, déclarons que :

1. nous connaissons parfaitement le lieu proposé pour l'exécution des Travaux, les conditions stipulées visant l'exécution en bonne et due forme et conforme des Travaux ainsi que les matériaux à fournir et à utiliser, y compris, sans s'y limiter, chacune des conditions pouvant influencer sur le déroulement des Travaux, tant à Lieux des Travaux que dans les zones avoisinantes.
2. nous n'avons pas eu connaissance d'aucun autre renseignement ou document fournis par le SPP ou en son nom que ceux contenus dans les documents d'AO.
3. nous avons joint toute l'information requise, qui constitue une partie intégrante de notre Soumission.
4. nous possédons les compétences requises pour exécuter les Travaux énoncés dans les documents d'AO, que nous pouvons l'exécuter conformément aux stipulations énoncées dans lesdits documents et que nous avons déjà accompli des Travaux dont le type et la portée s'apparentent à ceux des Travaux requis par les présentes.
5. nous fournirons à SPP, conformément aux stipulations des documents d'AO, les cautionnements, protections d'assurance et garanties requises tels qu'applicable.
6. nous consentons à réaliser les Travaux dans le délai d'exécution précisé dans le cadre des documents d'AO.
7. nous participons à la présente Soumission sans comparaison des chiffres, sans lien et sans connaissance, de même que sans avoir conclu d'entente avec une autre personne susceptible de faire une Soumission concernant les mêmes Travaux, et qu'elle est en tous points honnête, exempte de fraude et de collusion.

8. les Travaux seront exécutés selon les règles de l'art, et que la qualité sera égale ou supérieure aux normes établies par les codes législatifs, réglementaires ou d'usage applicables, ainsi qu'aux normes de l'industrie en question.
9. nous certifions que nous respectons les dispositions en matière de santé et de sécurité au travail stipulées dans les documents d'AO et ceux exigés par la législation provinciale ou territoriale ou ceux qui seraient autrement applicables aux Lieux des Travaux.
10. nous confirmons que nous sommes en règle avec la Commission des accidents du travail en vigueur dans la province ou le territoire du Lieux des Travaux, et que nos employés ont un certificat de qualification délivré par l'organisme de réglementation qui régit les métiers en vigueur dans la province ou le territoire Lieux des Travaux. Le SPP se réserve le droit de demander l'une des certifications avant l'attribution du Contrat, ou sur demande, et le non-respect de cette demande peut entraîner la disqualification de notre Soumission.
11. sur demande, nous fournirons à SPP notre plan de santé et sécurité au travail et les registres. Le plan et les registres seront soumis à l'examen du SPP et pourraient entraîner le rejet ou l'acceptation de notre Soumission.
12. nous comprenons que ce Projet doit être achevé au plus tard **60 jours civils** après l'avis d'adjudication du Contrat. Si notre Soumission est acceptée, nous convenons de commencer les Travaux immédiatement après la notification de l'attribution du Contrat et de travailler avec vigueur et de manière continue pour mener à bien le Projet dans les délais prescrits.

ET NOUS CONVENONS PAR LES PRÉSENTES :

13. si nous retirons notre Soumission avant que le SPP n'ait étudié les Soumissions, ou avant ou après avoir appris que notre Soumission a été acceptée par le SPP, ou si le SPP accepte notre Soumission et nous attribue le Contrat, mais que nous omettons d'exécuter le Contrat et le renvoyons à SPP avec tous les cautionnements et les copies certifiées des polices d'assurance requis par le Contrat, avant le début des Travaux, le SPP aura le droit de conserver pour son propre usage le dépôt versé à l'égard de la Soumission, et il pourra accepter n'importe quelle Soumission, lancer de nouvelles demandes d'AO, négocier l'attribution d'un Contrat à tout autre Soumissionnaire lui ayant fait une offre acceptable; dans ces circonstances, le Soumissionnaire ayant omis de conclure le Contrat devra assumer tous les dommages, coûts et dépenses engagés par le SPP en plus du dépôt. Nous reconnaissons et convenons que le SPP pourra se prévaloir de cette disposition même si l'entrepreneur a commencé les Travaux, conformément à l'article 5 des conditions générales.
14. si la Soumission est signée par plus d'une personne, entreprise ou société, tous les signataires sont solidairement liés par la soumission et tout Contrat conclu par suite de l'acceptation de la Soumission.
15. jusqu'à ce que le Contrat officiel soit préparé et signé, le présent formulaire de Soumission ainsi que la lettre d'acceptation officielle constituent le Contrat qui lie les parties.

Nom et titre du signataire autorisé

Nom légal du Soumissionnaire

Nom commercial du Soumissionnaire

Adresse :

rue ou bien case postale

Ville, Province et Code postal

Signature du signataire autorisé*

Date

*En signant ci-dessus, nous certifions que :

1. nous sommes autorisés à signer cette Soumission au nom de la société, de la société de personnes, de la coentreprise ou de l'entreprise individuelle, et à l'engager à la respecter.
2. notre Soumission inclut toutes les obligations telles que décrites dans cette page et les pages précédentes de ce formulaire, sans changement.
3. nous nous conformons et acceptons les conditions de l'intégrité (clause 33) et de non-divulgaration (clause 34) des Instructions aux Soumissionnaires.

Téléphone :

Courriel :